

Infos Palestine

BULLETIN DE LA **PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES** POUR LA **PALESTINE**

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 52 // ETE 2015

Orange va arrêter ses activités dans les colonies israéliennes

Le PDG d'Orange a récemment annoncé qu'il envisageait l'arrêt des activités de l'entreprise dans les colonies israéliennes, déclenchant la colère du gouvernement israélien. L'Etat français, actionnaire minoritaire, a l'obligation de dissuader les entreprises françaises de se livrer à des activités qui contribuent à la colonisation.

Le PDG du Groupe Orange, Stéphane Richard, a annoncé, le 3 juin 2015, être prêt à mettre fin au contrat avec l'entreprise de télécommunication israélienne Partner (Orange-Israël), active dans les colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé. Cette société israélienne, opérateur de téléphonie qui dessert les colonies, contribue largement à l'entreprise de colonisation. Orange participe ainsi indirectement au maintien et au renforcement des colonies israéliennes, illégales au regard du droit international.

La déclaration de Stéphane Richard intervient après la publication, le 6 mai dernier, du rapport "Les liaisons dangereuses d'Orange dans le Territoire palestinien occupé" par la FIDH, la LDH, le CCFD-Terre Solidaire, l'AFPS, l'association palestinienne Al Haq et la CGT et Sud-Solidaires.

Parmi leurs recommandations, les organisations demandaient à Orange de revoir son contrat avec Partner et de déclarer publiquement sa volonté de ne pas contribuer à la viabilité et au maintien des colonies israéliennes. En cas d'échec, il était suggéré à Orange de mettre un terme à cette relation d'affaires.

Malgré les pressions exercées par le gouvernement israélien sur l'entreprise Orange, cette dernière annonce le 30 juin, la modification du contrat avec la société Partner. L'amendement permet la rupture de ce contrat d'ici deux ans en échange d'une indemnité de plusieurs dizaines de millions d'euros. Cependant, Orange n'a pas publiquement reconnu les risques juridiques liés à sa relation d'affaires avec Partner et l'Etat français a manqué de réaction publique dans cette affaire.

L'Etat n'a pas apporté son soutien à une entreprise dont il est actionnaire minoritaire. Si dans son communiqué du 5 juin, le MAE rappelle la position de la France sur les colonies, il ne rappelle pas l'avis aux entreprises publié en juin 2014 mettant en garde les entreprises et les particuliers contre les risques liés aux transactions financières, investissements, achats, approvisionnements et autres activités dans les colonies ou bénéficiant aux colonies. De plus, Il a fait l'amalgame entre l'obligation de ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale et le boycott citoyen injustement criminalisé par la circulaire dite « Alliot-Marie » dont de nombreuses associations de la société civile ne cessent de demander l'abrogation.



Les liaisons dangereuses d'Orange dans le Territoire palestinien occupé.

Or, Haute partie contractante aux Conventions de Genève, l'Etat français a le devoir de dissuader les entreprises françaises de se livrer à des activités qui contribuent à la colonisation. En 2014 la France a publié sur le site du ministère des Affaires étrangères un avis informant ses citoyens et ses entreprises des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes, leur conseillant de "solliciter un avis juridique approprié avant de procéder à ces activités." Mais l'Etat français doit aller plus loin. Il doit dissuader les entreprises françaises de se livrer à ces activités ainsi que l'ont fait d'autres pays européens tels l'Allemagne et les Pays-Bas, et introduire une référence explicite au droit humanitaire international. Il doit aussi faire appliquer cet avis comme il l'a fait récemment en conseillant à la société Safege de se retirer du projet de téléphérique à Jérusalem //



Pierre Krähenbühl, commissaire général de l'UNRWA.

@ photo: UNRWA

65 ans après la création de l'UNRWA, quel avenir pour les réfugiés palestiniens?

Pierre Krähenbühl est le commissaire général de l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Pour nous, il revient sur les enjeux actuels de la situation des réfugiés palestiniens.

Quels sont les défis de l'UNRWA face à la situation dans la région ?

Nous avons récemment commémoré les 65 ans de l'UNRWA. Cet anniversaire est en lui-même le symbole de réalisations remarquables au cours de ces décennies mais aussi de l'échec à résoudre l'une des crises humaines les plus importantes de notre histoire. 65 ans après la création de l'UNRWA, la situation des réfugiés palestiniens au Proche-Orient est plus que jamais préoccupante.

L'UNRWA fournit de l'aide humanitaire et de développement vitale à une population de plus de cinq millions de personnes, soit la population de la Norvège ou de Singapour, vivant à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie, et confrontée à de multiples crises.

En Palestine, nous approchons les 50 ans d'occupation. A Gaza, le blocus affecte chaque aspect de la vie quotidienne des réfugiés. 42% de la population est sans emploi et près de 880 000 réfugiés sont dépendants de l'aide alimentaire. En Syrie,

60% des refugiés palestiniens sont déplacés et tous dépendent de l'aide alimentaire. Après quatre années de guerre, la vie dans les camps en Syrie est devenue intenable, comme à Yarmouk, où des milliers de réfugiés palestiniens se trouvent sous la menace de bombardements violents et d'un siège qui empêchent l'accès régulier à l'eau, la nourriture, l'électricité ou les soins médicaux de base. Au Liban, les réfugiés palestiniens sont confrontés à des restrictions en matière d'emploi, d'accès à la propriété et aux services sociaux ainsi qu'à de nombreuses difficultés en matière d'intégration économique, sociale et politique. Cette crise existentielle des réfugiés palestiniens s'inscrit dans un contexte régional de plus en plus instable.

Le principal défi de l'UNRWA est de pouvoir apporter assistance et protection aux réfugiés dans le respect de la dignité et dans l'attente d'un règlement politique de leur situation au travers d'une solution juste et durable. Dans ce contexte, l'UNRWA, engagée dans des projets de réformes ambitieux, doit aussi faire face à une crise financière d'une gravité sans précédent, qui affecte non seulement les services de base que sont l'éducation et la santé, mais aussi les projets d'assistance humanitaire vitaux. Les conséquences de ce manque de soutien financier dans un Proche-Orient déjà instable représentent un risque énorme. Un engagement renforcé et collectif de la communauté internationale envers les réfugiés palestiniens, est indispensable.

Quelle est la situation à Gaza un an après la dernière guerre?

Un an après la guerre, particulièrement sanglante et dévastatrice, la situation des 1.8 millions d'habitants de Gaza, dont 1.3 millions sont des réfugiés palestiniens que nous soutenons, demeure extrêmement préoccupante, et même alarmante. Rappelons que la guerre a couté la vie à plus de 1 500 civils, et la majorité de la population souffre de séquelles psychologiques à long terme. L'UNRWA a perdu 11 employés. Les dégâts matériels ont été importants. Certains quartiers de la bande de Gaza ressemblent toujours à des villes fantômes. 120 000 personnes sont sans abri. Le travail de reconstruction tarde et les fonds promis par la communauté internationale sont insuffisants.

Au-delà de la nécessité d'accélérer le travail de reconstruction, la fin de l'occupation et de celle d'un blocus asphyxiant qui touche toute une population et son économie, sont indispensables. Il faut rappeler que 65% de la population de Gaza a moins de 25 ans. Ce sont des jeunes qui n'ont pas de perspectives. Ils n'ont pas de liberté de mouvement ni de possibilités d'emploi. Ainsi, la situation est non seulement dramatique, mais aussi explosive. Ceci est un défi en termes de dignité humaine et de droit, mais aussi de sécurité et de stabilité pour toute la région.

Le statu quo est intenable. Il faut, au plus vite, une action décisive politique courageuse de toutes les parties concernées, y compris de la communauté internationale. La France, que je tiens à saluer pour son soutien constant à l'UNRWA, peut jouer un rôle important et déterminant à cet égard //



Au centre du système militaire israélien en Cisjordanie : la prison

Les autorités israéliennes ont établi, depuis 1967, lorsqu' Israël occupe ce qui reste de la Palestine mandataire, un régime militaire complexe qui régule quasiment tous les aspects de la vie des Palestiniens et qui vise à réduire leurs aspirations nationales. Au centre de ce système de répression, la prison.

Au 1er avril 2015, environ 5800 Palestiniens sont emprisonnés dans les prisons israéliennes dont 414 détenus administratifs (incarcérés sans inculpation ni jugement), 182 enfants et 13 membres du Conseil législatif palestinien (CLP).

Khalida Jarrar, parlementaire en détention arbitraire.

Khalida Jarrar, députée au CLP, a été arrêtée par les forces militaires israéliennes après un raid à son domicile à Ramallah, le 2 avril dernier à 1h du matin et condamnée à 6 mois de détention administrative, sans procès. Le tribunal militaire a ordonné sa libération, faute d'éléments suffisants y compris dans le dossier "secret," mais Kha-

lida Jarrar reste en prison, car le procureur a fait appel de la décision. L'accusation implicite est son fort engagement public pour les droits des Palestiniens et notamment des prisonniers.

Khalida Jarrar a consacré les 20 dernières années de sa vie à défendre avec détermination les droits humains, notamment les droits des femmes et ceux des prisonniers politiques palestiniens. Khalida Jarrar est également l'actuelle vice-présidente du Conseil administratif de l'Association palestinienne pour la Défense des Prisonniers politiques et des droits de l'Homme, Addameer, et présidente du comité des prisonniers au CLP. Elle représente la Palestine au Conseil de l'Europe.

L'arrestation de Khalida Jarrar ainsi que celle d'autres membres du Parlement palestinien et leur transfert de force du territoire occupé à un autre territoire, sont des violations des articles 49 et 76 de la Quatrième Convention de Genève et des conventions et pratiques internationales concernant l'immunité des élus. Les parlementaires palestiniens sont souvent maintenus en détention administrative, sans inculpation ni jugement, ou encore jugés par des tribunaux militaires devenus un véritable outil de répression politique, et qui ne répondent en aucun cas aux normes d'un procès équitable.

Grève de la faim et loi sur l'alimentation forcée

Le recours excessif à la détention administrative a fait l'objet de nombreuses protestations de la part des prisonniers palestiniens. En 2012, un important mouvement de grève de la faim "pour la dignité" avait porté les revendications des prisonniers pour leur libération et l'amélioration de leurs conditions de détention. Khader Adnan en avait été le précurseur. En 2015, ce modeste boulanger de Jénine vient de mener à nouveau une grève de la faim longue de 56 jours pour demander la fin de sa détention administrative. Il a été libéré le 12 juillet 2015.

Sa libération ne s'inscrit pas dans le cadre d'une volonté durable de la part du gouvernement israélien de se diriger vers le respect du droit international. Au contraire.

En réponse aux différents mouvements de grève de la faim, le gouvernement israélien vient d'approuver une loi autorisant l'alimentation forcée des grévistes de la faim. Cette loi va être soumise au parlement israélien malgré une condamnation ferme de la part de l'Association médicale israélienne. Elle avait déjà été approuvée en juin 2014 – alors qu'une grève massive de la faim mobilisait les prisonniers palestiniens – mais le parlement avait été dissous avant de pouvoir l'entériner **//**



Gaza, février 2015.©: Anne Paq pour Active Stills

Gaza, 8 ans de blocus et en attente de reconstruction

Un an s'est écoulé depuis la dernière offensive israélienne d'envergure contre la population de la bande de Gaza. Alors que le blocus, illégal, entre dans sa 9ème année et que la reconstruction promise par les donateurs internationaux se fait attendre, les rapports provenant du terrain sont très alarmants.

On ne voit pas d'amélioration de la situation sanitaire et humanitaire de Gaza. Si l'Egypte qui, au sud, participe au blocus israélien, a ouvert Rafah pour quelques jours, les déplacements, droit humain fondamental, n'en restent pas moins quasi impossibles vers et hors de Gaza. Et donc l'accès aux services, à la santé et l'éducation : en 2014, plus de 500 malades n'ont pas été autorisés à sortir pour recevoir des soins médicaux et 550 étudiants n'ont pu rejoindre leurs universités à l'étranger. Même les visiteurs étrangers, dont de hauts responsables de l'ONU, et les commissions

d'enquête ne peuvent entrer à Gaza. Le problème le plus grave est l'accès à l'eau. Non potable à 95 %, souvent impropre à l'usage agricole, cette ressource vitale est un bien rare à Gaza. Ceci aggrave la crise sanitaire et grève encore le budget des familles obligées d'acheter de l'eau à Israël à prix d'or. De plus, la station d'épuration, frappée plusieurs fois par les attaques israéliennes, dépend de l'approvisionnement - rare et insuffisanten fuel et ne fonctionne pas. Autre risque sanitaire majeur, les eaux usées se répandent donc partout.

L'accès aux terres agricoles est limité par la *"zone tampon"* imposée par Israël à l'est: 35 % de la terre arable est inaccessible, 17 % de la superficie totale de Gaza (pour rappel 380 km² pour plus d' 1 800 000 habitants). Les roses et les fraises de Gaza sont de l'histoire ancienne.

Côté mer, la marine de guerre israélienne entrave toute pêche conséquente. Les besoins sont de 8000 tonnes de poisson par an, mais les 3600 pêcheurs sont confinés dans la zone de 3 à 6 milles des côtes, là où le poisson a disparu. Ils sont soumis au danger quotidien de tirs, attaques, confiscation des bateaux, emprisonnement ou pire. 25 d'entre-eux ont été tués depuis le début du blocus. 80 % des

Gazaouis dépendent de l'aide internationale et la sécurité alimentaire n'est pas assurée. Toute l'économie est frappée. 70 % des entreprises de Gaza ont fermé depuis 2007 du fait du blocus et des destructions dues aux attaques israéliennes. Le chômage atteint près de 50 % de la population et 70% des chômeurs sont des jeunes diplômés. Les importations et exportations sont soumises à l'aval israélien quasi inexistant et les matériaux pour la reconstruction n'entrent pas. Au rythme actuel il faudra un siècle pour réparer ce qu'Israël a détruit en 2014.

La communauté internationale ne tient pas ses engagements et contribue ainsi à l'impunité d'Israël. Aussi, encore une fois, ce sont les sociétés civiles qui s'emparent de la défense du droit. Ainsi une nouvelle flottille internationale a tenté pacifiquement de briser le blocus pour faire prévaloir le droit sur la force. Mais le 29 juin, la Marianne a été violemment interceptée par la marine israélienne qui l'a contrainte à se rendre au port israélien d'Ashdod. 16 étrangers se trouvaient à bord du Marianne, dont l'ex-président tunisien Moncef Marzouki et la députée européenne Ana Miranda, ainsi que deux Israéliens, le député arabe israélien Bassel Ghattas et un journaliste. Tous ont été emprisonnés puis expulsés //

POUR EN SAVOIR +: www.aidajerusalem.org/

INFOS PALESTINE N° 52 DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - COMITÉ DE RÉDACTION : Fanny Essayie, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel.: 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES: Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jume-lages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa) // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CFD-Terre Solidaire) // Comité de Vigilance pour une Paix Rééelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Génération Palestine - Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité // Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF) // Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amité entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Terre des Hommes France // Union Juive Française pour la Paix (UJPF) MEMBRES OBSERVATEURS : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) // Agir Ensemble pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) // Centre de Recherche et d'Information pour le Développement et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amité Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap Internation